

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	9
• votants	9
• absents	1
• exclus	0

De la commune de Baulay

Séance du 12 octobre 2018 à 20 heures 30

**Date de convocation :**  
05 octobre 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :**  
19 octobre 2018

**Objet**

Répertoire Electoral  
Unique  
Nomination conseiller  
municipal à la commission  
de contrôle

M. GERARD Frédéric, Maire,

Étaient présents :

ROUSSEL, BAUDOUIN, CARD, ANTOINE, BAQUET, LEPASTOUREL,  
MARTIN, VARENNE  
Absent : SIMON S

Secrétaire de séance :

Mme LEPASTOUREL Caroline

La mise en oeuvre de la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénove les modalités d'inscription sur les listes électorales et réforme les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE. Elle entre en vigueur le 1er Janvier 2019.

Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront établies par commune, et non plus par bureau de vote. Cette réforme fait évoluer les échanges d'informations entre les Communes et l'INSEE, non seulement à partir du 1er Janvier 2019, mais également dès cette année, afin de procéder à l'initialisation des données contenues dans le REU.

Une commission de contrôle sera mise en place dans chaque commune, BAULAY étant une commune de moins de 1000 habitants, un conseiller municipal doit être nommé pour siéger au sein de cette commission. Après en avoir délibéré, Monsieur ANTOINE Jean-François est nommé pour représenter la Commune au sein de cette commission, fonction qu'il accepte.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .  
Publié ou notifié le 19 octobre 2018.

Fait à Baulay, le 19 octobre 2018

Le Maire

